

Quel est le salaire d'un magasinier sans CATP avec 5 ans d'ancienneté ?

Réponse courte

Un magasinier sans CATP avec 5 ans d'ancienneté perçoit un salaire mensuel brut de **2 638 euros** selon la grille de l'article 36 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026 (indice 944,43). Ce montant correspond à la catégorie du personnel technique dont la fonction n'exige pas de CATP (aide magasinier, manoeuvre, personnel de nettoyage).

Le palier 4-6 ans reste identique au palier d'entrée pour cette catégorie. La progression s'amorce véritablement à partir de la septième année avec un salaire de **2 650 euros** bruts mensuels.

Définition

Le **magasinier sans CATP** relève du chapitre III de la CCT Transports & Logistique, consacré au personnel non mobile (nettoyage, magasiniers, manutentionnaires, artisans). Sa rémunération est fixée par l'article 36, dans la grille du **personnel technique sans CATP**, à distinguer du barème avec CATP.

Questions fréquentes

À quel palier la progression salariale commence-t-elle vraiment ?

La progression débute au palier 7-9 ans avec 2 650 euros bruts mensuels, selon la grille de l'article 36 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026. Les paliers 1-3 et 4-6 ans restent identiques à 2 638 euros.

Comment passer du barème sans CATP au barème avec CATP ?

L'obtention d'un CATP par le salarié et l'exercice d'un poste correspondant donnent accès au barème supérieur de l'article 36 (3 166 € en début de carrière). Un avenant au contrat de travail formalise le changement.

Quel est le plafond salarial pour un magasinier sans CATP ?

Le plafond est de 2 918 euros bruts mensuels au palier 25+ ans, selon la grille de l'article 36 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026, indexée à 944,43 au 1er janvier 2025.

Quel est le salaire d'un magasinier sans CATP avec 5 ans d'ancienneté ?

Un magasinier sans CATP avec 5 ans d'ancienneté perçoit 2 638 euros bruts mensuels selon la grille de l'article 36 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 (palier 4-6 ans, indice 944,43).

Quelle est la durée hebdomadaire de travail pour un magasinier ?

Les magasiniers, classés personnel non mobile, sont soumis à une durée hebdomadaire de 40 heures conformément à l'article 35 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026, distincte du régime du personnel mobile.

Quels postes relèvent de la grille sans CATP ?

La grille sans CATP couvre les magasiniers, aides magasiniers, manoeuvres et personnel de nettoyage. L'article 36 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 classe ces postes au chapitre III du personnel non mobile sans qualification CATP.

Conditions d'exercice

Le classement dans la grille sans CATP dépend de la qualification exigée par le poste.

Condition	Exigence
Fonction	Magasinier, aide magasinier, manoeuvre ou nettoyage
CATP requis	Non
Chapitre CCT applicable	III — Personnel non mobile
Indice applicable	944,43 (à partir du 1er janvier 2025)
Salaire 4-6 ans	2 638 euros bruts mensuels
Salaire maximal (25+ ans)	2 918 euros bruts mensuels

Modalités pratiques

La grille du personnel sans CATP prévoit une progression plus lente que celle du personnel avec CATP.

Ancienneté	Salaire brut mensuel
1-3 ans	2 638 euros
4-6 ans	2 638 euros
7-9 ans	2 650 euros
10-12 ans	2 659 euros
13-15 ans	2 662 euros
16-18 ans	2 677 euros
19-21 ans	2 717 euros
22-24 ans	2 818 euros
25+ ans	2 918 euros

Pratiques et recommandations

Vérifier si le poste de magasinier exige réellement un CATP détermine la grille applicable, avec un écart significatif entre les deux barèmes de l'article 36.

Appliquer la durée légale du travail du personnel non mobile (40 heures/semaine, art. 35 CCT) et non celle du personnel mobile est essentiel pour les magasiniers.

Conserver les justificatifs de qualification permet de sécuriser le classement en cas de contestation.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 36 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Barèmes des salaires — personnel non mobile
Art. 35 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Durée de travail du personnel non mobile (40h/semaine)
Art. 13 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Indexation des salaires

Le salaire de 2 638 euros bruts mensuels pour un magasinier sans CATP avec 5 ans d'ancienneté est identique au salaire d'entrée. La progression débute réellement à partir de 7 ans d'ancienneté dans cette catégorie.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.